



**REDHAC**  
**RESEAU DES DEFENSEURS**  
**DES DROITS HUMAINS**  
**EN AFRIQUE CENTRALE**

*Promotion-Protection-Plaidoyer*



## *Human Rights Defenders Network in Central Africa*

### **ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES**

**M. ABOUBAKARY ABDOULAYE LAMIDO DE REY BOUBA DOIT ARRETER DE SE COMPORTER EN CHEF D'ETAT SOUVERAIN ET TYRANNIQUE DANS L'ETAT DU CAMEROUN ET LIBERER LES CHEFS TRADITIONNELS QU'IL RETIENT ARBITRAIREMENT ET SEQUESTRE DANS SES GEOLES PRIVEES.**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE N°0006/Cam/2016**

**Douala-Toubo : 30 Mai 2016 abus d'autorité et violation flagrante des droits de l'homme par M. Aboubakary Abdoulaye, Lamido de Rey Bouba, 1er vice-président du Sénat et malheureusement membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés et Délégué Régional pour le Nord de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL). Il retient arbitrairement et séquestre dans ses prisons privées, 2 Chefs Traditionnels : M. Djoda yaya de Vogzom, M. Hamayadji Baba de Ntono et 6 de leurs notables : M. Hamadicko, M. Issa Gambara, M. Abbo Bonka, M. Hamadjoulde, M. Abdou Oussoumanou, M. Bouba Adamou.**

Depuis le 30 mai 2016, deux chefs traditionnelles M Djoda Yaya et M. Hamayadji Baba, des villages Vogzom et Ntono et 6 des notables de leurs cours ont été arrêtés et conduits manu militari dans les prisons privées du Lamido de Rey Bouba. Ils y sont pour répondre des chefs d'accusation ci-après :

- refus de mobiliser les populations à la fada de Vogzom afin d'accueillir le préfet lors de la tournée dite de "sensibilisation sécuritaire" qui a eu lieu du 18 au 22 avril 2016 ; et
- surtout le fait pour le « djaouro » (Chef) de Vogzom d'avoir demandé le départ des affidés du Lamido de Rey Bouba de son village. Acte qualifié par le lamido de crime de lèse-majesté.

Ils ont été entendus par le Commissaire de la Brigade de Toubo, sur instructions du Procureur de la République près du Tribunal de Tchollire.

#### Rappel des faits :

Le lundi 28 mars sur instruction de M. **Jean Abate EDI'I**, Gouverneur de la Région du Nord, le Préfet du Département du Mayo-Rey, M. **François AMOUGOU**, devrait organiser de concert avec le Maire, les Conseillers Municipaux, les responsables de Forces du Maintien de l'Ordre et les forces vives ; une tournée dite de: « **sensibilisation sécuritaire** » dans tout l'Arrondissement de Toubo, Département du Mayo-Rey. Plusieurs dispositions avaient été prises par le maire pour que tout se déroule dans de meilleures conditions. Notamment, l'aménagement des espaces neutres et autres esplanades des chefferies traditionnelles de certains villages apprêtés pour la circonstance. Malheureusement, le Préfet a choisi d'ignorer les lieux de mobilisation pour orienter les populations vers les représentations locales du lamidat de Rey-Bouba (fada). Décision ayant entraîné de nombreuses conséquences.

Ainsi, le 18 Avril, les populations et les affidés du Lamido ont failli s'affronter au village Vogzom, pour cause la déviation du cortège du lieu prévu par le chef pour la fada par M. le Préfet; le même scénario s'est produit à Mbai-mboum. A Mbang-Rey, un bain de sang a été évité de justesse par le déploiement supplémentaire des forces de l'ordre venant de Bélel dans la Région de l'Adamaoua.

Aussi, à l'issue des propos du Préfet, l'objectif principal de la tournée qui portait sur la sensibilisation sécuritaire a été abandonné. L'accent a été mis sur la répartition des droits de collecte des taxes et impôts municipaux. A ce sujet, la collecte doit être faite conjointement par les affidés du Lamido aux côtés des percepteurs municipaux, faisant savoir qu'un Décret du Chef de l'Etat le recommande.

Aussitôt dit aussitôt fait, les barrières des affidés du lamido ont recommencé à refaire surface dans les localités de Djom et de Yandea.

**Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) :**

condamne fermement avec sa dernière énergie autant de provocation et de mépris envers les populations et une violation flagrante et constante des droits humains de la part de M. Aboubakary Abdoulaye, Lamido de Rey Bouba.

Le REDHAC demande aux autorités administratives, policières et judiciaires de Touboro de :

- Se saisir de cette affaire, afin de libérer sans condition et sans délais les chefs traditionnels M. Djoda yaya de Vogzom, Hamayadji Baba de Ntono leurs notables : M. Hamadicko, M. Issa Gambara, M. Abbo Bonka, M. Hamadjoulde, M. Abdou Oussoumanou, et M. Bouba Adamou.
- D'assurer, la sécurité physique et morales des Chefs traditionnels : M. Djoda yaya de Vogzom, Hamayadji Baba de Ntono et leurs notables : M. Hamadicko, M. Issa Gambara, M. Abbo Bonka, M. Hamadjoulde, M. Abdou Oussoumanou, et M. Bouba Adamou, en particuliers, des Défenseurs des droits humains et des populations de la Région du Nord en général.

Le REDHAC demande instamment au gouvernement du Cameroun:

- D'assurer que le lamido de Rey Bouba se conforme à la Constitution, aux lois, règlements et autres textes en vigueur au Cameroun et arrête de se comporter comme ci Rey Bouba est un Etat dans un Etat;
- De sommer M. Aboubakary Abdoulaye de cesser tout harcèlement contre les populations du Mayo Rey en général et les Défenseurs des Droits Humains en particuliers;
- De veiller à ce que soit fermées sans délais les prisons privées de M. Aboubakary Abdoulaye Lamido de Rey Bouba.

**Merci de prendre toutes actions qui concourent à libération des deux Chefs traditionnels et des 6 notables à Rey Bouba au Cameroun.**

Fait à Douala le 31 Mai 2016

**SUIVEZ NOUS**

**Facebook : RedhacRedhac**

**Site-Web : <https://www.redhac.org>**

**Twitter : @Redhac Redhac**